

Blocages routiers: que risquent les forains?



Lundi et mardi matin, les forains ont bloqué avec leurs véhicules des axes autoroutiers en direction de Paris, ainsi que le périphérique. En cas de poursuites, les conducteurs risquent gros. Explication.

Les forains ont mené mardi une nouvelle **opération escargot** aux abords de Paris. Une nouvelle fois, ils entendent protester contre la suppression de certaines fêtes foraines, dont le marché de Noël des Champs-Élysées.

Peu avant 8 heures ce mardi, une quarantaine de véhicules ont ralenti la circulation sur l'A13 et l'A4 en direction de Paris, ainsi que sur le périphérique. Lundi déjà, les forains avaient fortement perturbé la circulation en Ile-de-France en multipliant les opérations escargot.

Jusqu'à deux ans de prison

Des manifestations suivies de près par la police. Cette dernière est intervenue mardi en verbalisant les conducteurs : 4 contraventions ont été délivrées pour plaques masquées, 4 autres pour vitesses excessivement lentes, et 30 pour diverses infractions au code de la route, comme des stationnements irréguliers. Enfin, 10 délits pour entrave à la circulation ont été constatés, rapporte la préfecture de police.

"C'est une infraction qui est très fermement sanctionnée et qui est assez dissuasive, vu ce que le conducteur encourt", explique Me Remy Josseaume, spécialiste du droit routier. La peine encourue pour entrave à la circulation est celle prévue par **l'article L421-1** du code de la route: un retrait de six points sur le permis de conduire, jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 4.500 euros d'amende. Le conducteur prend également le risque de voir son véhicule immobilisé et mis à la fourrière.

Enfin, un manifestant a été interpellé pour outrage et rébellion. Selon le code pénal, **l'outrage est puni de 7.500 euros d'amende**, et **la rébellion** d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende.